

[Text]

**Mr. Miller:** What I am leading up to is what I think was some bad advice and some bad decision-making in the B.C. fishing industry in the past few years. Most people were aware that there was a program to reduce the number of vessels in the fishing industry. In 1979 and 1980, at the point where we had some fairly lucrative herring season catches and good salmon prices, we went into a situation where many, many fishermen, despite this buy-back program that had been initiated, invested heavily into bigger and bigger vessels. Those are the fishermen today who are in default of their interest or principal payments. Somewhere, the board of the directors of the bank was not looking carefully at the industry and the potential in that industry and some of the problems. Where does that advice come from? Should that be the local bank manager, or should some direction come from the board of directors or regional directors who you say meet regularly.

**Mr. Frazee:** If in fact there was imprudence in lending, and I do not for a minute accept that, I do not think we can really hang that on the doorstep of the board of directors. If they had some knowledge of the fishing industry, they should have passed it on to management, but management would have the responsibility in that particular instance. The board does not dictate to the bank: You must not get involved in the fishing industry. The fishing industry today on both coasts is a problem. It is a problem to the people involved and it is a problem to the banks. I do not think we can blame that on the board of directors.

• 1145

**Mr. Miller:** Some of your bank managers in British Columbia will admit now, or have admitted to me, that in retrospect—and I suppose it is easier looking backwards—that they should have been aware of some of the difficulties.

One of the ways in which the Royal Bank of Canada has attempted to consolidate their position with those mortgages, is to require the transfer of licence to the bank. So the bank, at any time, could take action on that vessel with the licence attached and can appoint another nominee to fish that vessel, other than the owner and operator. I brought that to your attention and the regional managers' attention. Has that policy in effect, been stopped? Essentially, what it means is that the bank is seizing that vessel and the licence and putting the fishermen out of work and allowing the Royal Bank of Canada to operate a fishing fleet by renting it to anybody that they desire.

**Mr. Frazee:** Well, unfortunately, I cannot answer your questions specifically. We are a highly decentralized bank and the responsibility for administering our affairs, within broad policies, rests with the senior vice-president and general manager and his staff in British Columbia. The thing you are talking about—I would think it would come under his jurisdiction and it might be referred to a superior. I am not sure. I am not familiar with this particular situation that you have described.

[Translation]

**M. Miller:** Là où je veux en arriver, c'est que je pense qu'au cours des dernières années, l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique a été mal conseillée et a été victime de quelques mauvaises décisions. L'existence d'un programme visant à réduire le nombre de bateaux de pêche dans l'industrie était bien connue. En 1979 et en 1980, alors que les prises de hareng ont été relativement bonnes et que le prix du saumon était assez élevé, beaucoup de pêcheurs, malgré ce programme de rachat, ont investi énormément dans des bateaux de pêche de plus en plus gros. Aujourd'hui ces pêcheurs ont des arriérages dans les paiements de leurs intérêts ou de leur capital. Le conseil d'administration de la banque n'a pas suivi cette industrie, son potentiel et ses difficultés comme il convenait. Qui donne les conseils? Est-ce le gérant de banque locale, ou est-ce que le conseil d'administration ou les directeurs régionaux qui se réunissent régulièrement comme vous dites?

**M. Frazee:** Si on a effectivement commis quelque imprudence au niveau des prêts, et je n'admets pas cela du tout, je ne pense pas que nous puissions vraiment imputer le blâme au conseil d'administration. Si celui-ci était au courant de la situation dans l'industrie de la pêche, il en aurait fait part à la direction, mais c'est la direction qui est responsable dans ce cas particulier. Le conseil d'administration ne dit pas à la banque qu'elle ne doit pas intervenir dans l'industrie de la pêche. L'industrie de la pêche aujourd'hui est un problème, sur les deux côtes. C'est un problème pour les personnes intéressées et c'est un problème pour les banques. Je ne pense pas que nous puissions blâmer le conseil d'administration.

**M. Miller:** Certains de vos gérants de banques en Colombie-Britannique sont prêts à avouer maintenant, ou m'ont déjà avoué, qu'en rétrospective... et c'est peut-être plus facile à dire maintenant qu'est passé... qu'ils auraient dû avoir été au courant de certaines difficultés.

L'un des moyens par lesquels la Banque Royale du Canada a essayé de raffermir sa position en ce qui concerne ces hypothèques, a été d'exiger le transfert des licences à la banque. Alors, la banque pouvait, n'importe quand, prendre des mesures concernant le bateau en cause et le permis qui y était attaché et nommer quelqu'un d'autre pour l'exploiter, quelqu'un autre que le propriétaire exploitant. J'ai porté cela à votre attention et à l'attention des gérants régionaux. A-t-on mis fin à cette politique? Essentially, cela veut dire que la banque saisit le bateau de pêche et la licence et prive le pêcheur de travail et permet à la Banque Royale du Canada d'exploiter une flotte de pêche en la louant à n'importe qui de son choix.

**M. Frazee:** Eh bien, malheureusement, je ne peux pas répondre à vos questions de façon précise. Nous sommes une banque très décentralisée et la responsabilité de l'administration de nos affaires, à l'intérieur des paramètres de nos vastes politiques, incombe au vice-président principal et au gérant général ainsi qu'au personnel de la Colombie-Britannique. Je pense que ce dont vous parlez relève de la compétence du vice-président principal et cette question pourrait être renvoyée